

17e Session de l'Assemblée générale de l'UICN San José, Costa Rica, 1er au 10 février 1988

17.62 CONSERVATION DES REGIONS ALPINES

RECONNAISSANT que L'UICN est depuis longtemps préoccupée par la conservation des régions alpines, préoccupation qui a débouché sur la création par L'UICN de la Commission internationale de protection des régions alpines (CIPRA) en 1952, sur l'organisation du Colloque international de Trente en 1974 et le Plan d'action pour l'avenir des Alpes qui s'en est suivi ;

CONSCIENTE toutefois que ce plan d'action n'est pas mis en œuvre de manière satisfaisante par les Etats alpins ni par les organismes concernés ;

ALARMEE par les conclusions du récent Atelier que L'UICN a consacré à cette question (Chambéry, France, décembre 1987) selon lesquelles les Alpes sont maintenant devenues, du fait du cumul de problèmes graves, le système montagnard le plus menacé du monde ;

SE FELICITANT de la mise au point d'activités de conservation des régions montagneuses et de l'élaboration d'une Convention sur les régions alpines prévues dans le cadre du Programme de L'UICN pour la période triennale 1988-1990;

L'Assemblée générale de L'UICN, réunie du 1er au 10 février 1988 à San José, Costa Rica, pour sa 17e Session:

INVITE INSTAMMENT tous les Etats alpins et organisations concernées à garantir :

- a. une meilleure application de la législation existante;
- b. l'élaboration d'une nouvelle législation mieux adaptée aux besoins des régions alpines ;
- c. la mise au point et l'amélioration de systèmes de communication ;
- d. le renforcement de la coordination de la recherche et des plans d'action ;
- e. une meilleure communication des connaissances scientifiques aux décideurs et aux utilisateurs des Alpes ;
- f. un contrôle strict des activités de loisirs portant atteinte aux particularités de la région alpine;
- g. le respect des intérêts culturels, politiques et socio-économiques des populations locales ;
- h. une coopération internationale plus efficace, par exemple en créant et en soutenant un Centre international pour l'environnement alpin et en établissant une stratégie conjointe de conservation des régions alpines.